

ARRETE DE DELEGATION X 2010-30

Le Maire SD/IG

Le Maire de CONFLANS-SAINTE-HONORINE,

VU la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'élection du Maire et des Adjoints par le Conseil Municipal en date du 14 mars 2008,

VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints ou aux Conseillers Municipaux, en cas d'empêchement,

ARRETE

ARTICLE 1er:

Délégation est donnée à Madame Sylvie MAGNOUX, Conseillère Municipale, pour remplir aux lieu et place du Maire les fonctions d'Officier d'Etat-Civil les 6 et 27 mars 2010.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé, sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie, adressé à Monsieur Le Sous Préfet de Saint Germain en Laye et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine le 20 janvier 2010.

8

Le Maire

Affiché le: 21 JAN. 2010

Vive ou contrôle de légalité la : 21 JAN. 2010

Philippe ESNOL,

Conseller Général.